

BIZE meurtrie par le débit record de la Cesse



Le plan communal de sauvegarde a fonctionné, limitant tout de même les dégâts. © Photo Ph. L.

Pendant 5 jours, du 12 au 17 mars il est tombé l'équivalent de trois mois de pluie ! Avec des cumuls de plus de 300 mm sur la partie haute du secteur entre l'Orbiel et la Cesse. Dans la nuit du 15 au 16 mars, la rivière Cesse a débordé, et les habitants de Bize ont enregistré un record avec un débit de crue de 560 m³/s. *"On avait eu 360 m³/s en 1999, précise Patrick Resplandy, élu, et cette fois le débit a été supérieur aux autres crues y compris les plus anciennes, 1987 et même 1875 !"* Mais en 1999, l'eau était montée en 20 minutes, alors que cette fois-ci, elle est montée régulièrement pendant plusieurs jours. De plus, les embâcles avaient formé des barres qui ont provoqué un phénomène de barrage précipitant la brutale montée des eaux. Grâce aux leçons tirées de 1999, ce processus a été évité. La création des syndicats a permis d'étaler des travaux dans le temps, la Cesse a été nettoyée, empêchant toute accumulation de branches.

Une meilleure communication

En revanche, les travaux de protection récemment effectués sur la rive droite de la Cesse à la sortie de Bize ont été anéantis. Si les dégâts sont moins importants que 1999, l'inondation de mars a durement éprouvé Bize, envahissant 47 maisons, avec un mètre d'eau dans 4 commerces, le cabinet dentaire et une salle communale. La voirie a également été endommagée plusieurs endroits. Parmi les leçons tirées de 1999, le plan communal de sauvegarde a remarquablement fonctionné, limitant les dégâts. Des améliorations sont encore possibles : *"Une cellule de crise fonctionne avec le maximum de renseignements possibles et nous aurions pu mutualiser les moyens avec les Héraultais, car il existe des stations de Météo-France auxquelles nous n'avons pas accès"* indique Patrick Resplandy. Hier, André Viola, le président du Conseil Général, venu sur place a assuré que le nécessaire serait fait sur les voiries, une compétence départementale, mais aussi sur le reste : *"les communes qui seront reconnues en catastrophe naturelle par l'État (NDLR : ce qui prend trop de temps aux yeux des sinistrés) pourront déposer des dossiers d'aide hors délais pour les dégâts non couverts par les assurances. De plus nous serons à vos côtés pour les travaux engagés par les syndicats de bassin à côté des autres financeurs"*. Des assurances attendues par le maire, Alain Fabre, qui s'est félicité du travail entrepris par le conseil général : *"le SMMAR a souvent pris le relais de l'État, car le département a structuré le territoire en syndicats de bassins"*. Tout le monde y a gagné en visibilité et efficacité. La preuve avec ce débit record.